

ASSOCIATION O M S
BROCANTE DU 12 FEVRIER 2023.
DE 8 H A 17 H

Bulletin de réservation (qui ne sera définitif qu'à réception du paiement)

A renvoyer à : Mairie de Vercel, à l'attention de M. Michel Anicet
1, Place de la libération
25530 Vercel Tél. : 06.61.20.86.22 (Après 18h)

1 Emplacement = 1 table de brasserie (2.20 m) = 8€ (installé par nos soins)

Nombre d'emplacements X 8€ = €

Emplacement Extérieur 8€ (3 mètres) =.....X 8€ =€

NOM :

PRENOM

Adresse Mail :.....

Tél. :.....

Uniquement pour les professionnels :

Nom commercial ou raison sociale :

N° RC :

Carte professionnelle n°

Lieu de délivrance :

Lieu de délivrance :

Les particuliers : (Arrêté préfectoral N° 3116 du 11/07/1996 et modification du 23/09/1999) :
J'atteste sur l'honneur qu'il s'agit de mon unique participation à une brocante cette année et que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

Date :..... Signature :

Pièces à joindre impérativement :

- Photocopie de la carte d'identité en cours de validité. (Recto - Verso)
 - Liste des objets à vendre ou à échanger.
 - Formulaire ci-joint dater et signer au deux endroits (X).
 - Règlement qui validera la place. (les emplacements réglés en avance seront prioritaires)
-
- Ouverture du gymnase à 6h30, pour les exposants.
-

* Je dégage la responsabilité de l'organisateur en cas de vol, détérioration des matériels, marchandises et tous les objets exposés à cette manifestation.

* J'accepte d'afficher lisiblement et visiblement les prix.

* Je dégage entièrement la responsabilité de l'organisateur en cas de conflit, quel qu'il soit, entre un acheteur et moi-même pour ce qui concerne la marchandise exposée et vendue sous ma responsabilité.

* Je dégage entièrement la responsabilité de l'organisateur pour ce qui concerne les vols ou détérioration de mon véhicule sur les parkings, ainsi que les matériels se trouvant à l'intérieur.

* Je m'engage à ne pas vendre de produits alimentaires à l'intérieur du gymnase.

Fait à : Le : Signature :

Ci-joint mon règlement. Si chèque : à l'ordre de « O.M.S VERCCEL »
(Règlement qui ne sera pas remboursé en cas de désistement.)

COVID-19

Mesures sanitaires : L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement à tout moment en cas de mesures exceptionnelles. Le règlement pour valider l'inscription devra se faire par chèque, lequel sera détruit si l'évènement est annulé.

Nota : L'organisateur rappelle que chaque exposant sera responsable, vis-à-vis du public et des autorités, de l'origine et de la désignation des marchandises présentées sur son stand et sera tenu d'observer l'ensemble des lois sur le commerce de l'occasion et de l'artisanat.